

# OMPI



IPC/WG/15/2  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 18 avril 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB**

**Quinzième session  
Genève, 29 mai – 2 juin 2006**

LISTE DE PRIORITÉS POUR LES PROJETS DE DÉFINITION ET DE MAINTENANCE

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa trente-septième session, le comité d'experts a adopté le programme de développement de la CIB pour la période 2006-2008 (voir l'annexe IV du document IPC/CE/37/9). La tâche n° 1.a) de ce programme a trait à l'établissement d'un plan pour l'achèvement de toutes les définitions relatives aux sous-classes et prévoit, dans un premier temps, l'établissement d'une liste de priorités pendant le deuxième trimestre 2006 et d'une liste de sous-classes par ordre de priorité pendant le quatrième trimestre. La tâche n° 2.a) du programme a trait à l'élaboration d'un plan pour la maintenance de toutes les sous-classes qui devrait aboutir à l'établissement d'une liste de priorités et au lancement de 10 projets pilotes.

### Définitions

2. En ce qui concerne les priorités relatives à l'incorporation de nouvelles sous-classes dans le programme des définitions, les sous-classes ci-après sont proposées :

a) les sous-classes nouvelles ou les sous-classes révisées de façon approfondie devraient recevoir la priorité absolue. Les définitions des sous-classes devraient être examinées dans le cadre du projet de révision correspondant afin de les achever au moment de la publication du nouveau schéma pour le niveau élevé. Actuellement, les sous-classes suivantes sont concernées : H04H (projet C 434) et H04W (projet C 435);

b) pour chaque sous-classe faisant l'objet d'une révision, dans le niveau de base ou dans le niveau élevé, le groupe de travail devrait se demander si les définitions des sous-classes sont nécessaires ou devraient être modifiées, s'il en existe déjà. Actuellement, en plus des sous-classes mentionnées précédemment, les sous-classes ci-après sont en cours de révision; dans le niveau de base : A01N (C 432) et, dans le cadre du projet C 433, les sous-classes C08K et C08L, respectivement en relation avec les projets de définition D 100 et D 093 en cours d'examen; dans le niveau élevé : A62D (A 001 et D 071 en cours d'examen), B60K (A 006), G05G (A 002) et H02M (A 004);

c) à sa quatorzième session, le groupe de travail a décidé que, en ce qui concerne les sous-classes au sujet desquelles il n'existe pas de consensus s'agissant de la nécessité d'introduire un nouveau groupe principal résiduel, le rapporteur pouvait recommander le lancement d'un projet de définition pour préciser la portée de telles sous-classes ou de ses groupes principaux (voir le paragraphe 7.b) du document IPC/WG/14/3);

d) il serait utile d'inclure dans les programmes de définitions toutes les sous-classes qui ont été retenues à des fins de maintenance systématique. Cela permettrait un traitement plus efficace car l'expérience et les connaissances acquises dans le cadre d'un projet déterminé ne seraient pas perdues. Le même office devrait être le rapporteur pour les projets de définitions et de maintenance correspondant à la même sous-classe.

3. En outre, il conviendrait d'utiliser pour établir les priorités des critères analogues à ceux servant à sélectionner les sous-classes devant faire l'objet de la maintenance (voir l'annexe VIII du document IPC/CE/33/12), c'est-à-dire que la priorité devrait être accordée à certaines sous-classes lorsque

“– une sous-classe soulève des difficultés de classement résultant d'insuffisances dans le schéma;

“– une sous-classe couvre des techniques qui ont sensiblement évoluées depuis la création de la sous-classe; et

“– une sous-classe fait l'objet de nombreuses recherches, ou les dossiers de recherche ont subi un fort accroissement de volume dans cette sous-classe.”

4. Il existe actuellement des projets de définitions pour 123 sous-classes; sur ce total, 48 ont été achevés à la fois en français et en anglais. Compte tenu du fait que quelque 30 projets de définitions en sont à un stade assez avancé, il est très probable que 50 sous-classes supplémentaires pourront facilement être achevées d'ici à la fin de 2008 (voir la tâche n° 2.b)). Par conséquent, il ne semble pas nécessaire d'établir de priorité parmi les projets de définitions existants, à l'exception des projets appartenant aux catégories 2.a) ou 2.b) ci-dessus.

## Maintenance

5. À sa trente-deuxième session, le comité d'experts a adopté une procédure pour la maintenance systématique de la CIB (voir l'annexe VIII du document IPC/CE/33/12). Cette procédure prévoit la révision systématique de toutes les sous-classes compte tenu des objectifs suivants :

- procéder à l'harmonisation, l'actualisation et la clarification des schémas;
- transférer les données indicatives des schémas dans la couche d'information;
- revoir les détails de la séparation entre niveau de base et niveau élevé qui a été faite au moment de la réforme et procéder, si nécessaire, aux ajustements des schémas;
- examiner les questions relatives à la séquence normalisée des groupes.

6. Dans le même document, les critères suivants sont indiqués pour sélectionner par ordre de priorité les sous-classes devant faire l'objet d'une maintenance systématique :

- sous-classes soulevant des difficultés de classement résultant d'insuffisances dans le schéma;
- sous-classes couvrant des techniques qui ont sensiblement évolué depuis la création de la sous-classe; et
- sous-classes faisant l'objet de nombreuses recherches, ou les dossiers de recherche ayant subi un fort accroissement de volume dans ces sous-classes.

Toutefois, les tâches ci-après mentionnées dans ce document, constituent maintenant des tâches distinctes du groupe de travail dans le programme de développement : suppression des renvois indicatifs (tâche n° 4), introduction de groupes principaux résiduels (tâche n° 5), séparation entre niveau de base et niveau élevé (tâche n° 9). En outre, le travail réalisé dans le cadre des projets WG 010 à WG 014 en vue d'améliorer la CIB ou de corriger des erreurs évidentes peut aussi être considéré comme un type de maintenance de la CIB.

7. En ce qui concerne la sélection des sous-classes en vue d'une maintenance systématique, il serait utile de sélectionner des sous-classes pour lesquelles il existe un projet de définition. Dans le cadre des projets de définition, il a été accumulé une expérience et des connaissances considérables qui pourraient être perdues si la maintenance était retardée. Le projet de définition et le projet de maintenance relatifs à une sous-classe devraient avoir le même rapporteur, celui-ci ayant une connaissance approfondie de cette sous-classe.

8. Il est proposé de retenir les sous-classes pour lesquelles il existe déjà des recommandations et des propositions de maintenance :

a) En ce qui concerne plusieurs projets de réaménagement, les rapporteurs ont recommandé que certains problèmes soient résolus par le biais de projets de maintenance (par exemple sous-classes A01F, A01G, A01M, F23Q, F25C).

b) Les rapporteurs des projets de définition ou de R 70 (voir aussi le paragraphe 2.c) ci-dessus) devraient indiquer pendant la quinzième session du groupe de travail s'il est nécessaire de procéder à une maintenance systématique dans l'une quelconque des sous-classes placées sous leur responsabilité et quels sont les critères mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus qui s'appliquent.

c) En outre, pour chaque proposition présentée dans le cadre des projets WG 010 à WG 014, le groupe de travail devrait déterminer si la sous-classe correspondante nécessite une maintenance systématique (voir le paragraphe 43 du document IPC/WG/12/4).

9. La tâche n° 2.b) du programme de développement prévoit l'achèvement de la maintenance systématique de 10 sous-classes jusqu'à la fin de 2007. Le groupe de travail sélectionnera ces dix sous-classes parmi celles qui ont déjà été ou qui seront proposées, comme cela est indiqué dans le paragraphe 8 ci-dessus.

10. À sa quatorzième session, le groupe de travail a décidé que "les groupes résiduels existants qui sont résiduels pour l'ensemble de leur sous-classe devront être renumérotés 99/00 ou 999/00, et leur titre remplacé par le titre standard, dans le cadre de la maintenance systématique de la CIB" (voir le paragraphe 9.c) du document IPC/WG/14/3).

11. Il est proposé de réaliser cette tâche en dehors du cadre de la maintenance systématique de sous-classes considérées dans leur ensemble. Il existe environ 90 sous-classes qui contiennent des groupes principaux résiduels de ce type; au cours de l'exécution des projets R 701 à R 706, le Bureau international a élaboré un tableau résumant les constatations relatives aux groupes principaux résiduels existants. Le Bureau international se propose donc pour élaborer les modifications qu'il est nécessaire d'apporter à la CIB et qui seront examinées à la seizième session du groupe de travail.

12. Afin de mener à bien le travail de maintenance compte tenu de tous les éléments précités, un nouveau type de projets sera créé sur le forum électronique (projets M). Les projets WG 010 à WG 014 seront désormais intitulés M 010 à M 014 et la documentation existante sera transférée dans les nouveaux projets.

*13. Le groupe de travail est invité*

*a) à approuver les critères de priorité en ce qui concerne l'incorporation de nouvelles sous-classes dans le programme de définitions, tels qu'ils sont indiqués dans les paragraphes 2 et 3 ci-dessus;*

*b) à approuver les critères de priorité en ce qui concerne la sélection des sous-classes devant faire l'objet d'une maintenance systématique tels qu'ils sont indiqués dans les paragraphes 6 et 7 ci-dessus;*

*c) à sélectionner 10 sous-classes, conformément aux indications des paragraphes 8 et 9 ci-dessus, et à lancer des projets pilotes de maintenance systématique.*

[Fin du document]